

Fiche 66 : Transférer des responsabilités à la communauté

L'émergence d'un système de santé et des services sociaux fort, mais qui n'a jamais complètement éclipsé la communauté :

La création du système de santé publique visait à répondre aux besoins de santé et sociaux de la population, en créant un système universel gratuit. Ainsi ceux qui n'en avaient pas les moyens cesseraient de dépendre de leur portefeuille, mais aussi des systèmes de secours : la famille et les organisations caritatives et religieuses, les délivrant d'une dépendance trop étroite à une communauté bienveillante, mais limitée.

Cependant la communauté a toujours été présente aux côtés du RSSS, au début comme contrepouvoir ou complément, par la suite par nécessité.

D'une part, la présence d'un système de santé fort ne fait pas disparaître la communauté du jour au lendemain. Si ces organisations communautaires ou religieuses ont souvent constitué les premiers personnels du système public, d'autres sont restés en marge de ce système public, et ont poursuivi leur fonction de secours, notamment là où le RSSS n'était pas encore prêt. (Plusieurs situations en DI-TSA, par exemple : les OC ont contribué avec des activités de jour jusqu'à la mise en place de services socioprofessionnels dans les CRDI). De fait, si la communauté ne disparaît pas, c'est parce qu'elle constitue l'ultime possibilité de résilience, de solidarité et de secours pour des personnes qui sont très en marge et n'ont que cette ressource pour subsister, même en dépit de l'existence d'un RSSS fort, à fortiori avec un RSSS défaillant.

D'autre part, à ses débuts, le RSSS a intégré la communauté à l'intérieur même du système, en incorporant une part de démocratie dans son organisation, qui lui assurait de répondre mieux aux besoins ; de plus, il a développé un service d'organisation communautaire dont l'objectif était de faire émerger des instances communautaires fortes capables de rassembler les énergies citoyennes et faire émerger des réalisations plus en lien avec leurs besoins. Certaines de ces initiatives ont donné naissance à des organisations aujourd'hui intégrées aux infrastructures socioéconomiques du Québec (ex.: CLSC, CPE, aide juridique, etc.). C'est dans cette mouvance que sont nés ou ont subsisté des OC qui se revendiquent aujourd'hui comme des organismes d'action communautaire autonome.

Dans les années 88-91 :

Par la suite, la coexistence de la communauté en marge du RSSS a obéi à des motifs moins nobles! Il a fallu limiter la croissance des coûts du système et cela n'a pas pris de temps à envisager la communauté et plus particulièrement les OC comme des solutions à moindre coût pour venir au secours du réseau public. En 1991, la refonte de la LSSS exprime bien la remise au centre du système du citoyen et de la communauté. C'est tout simplement le retour

à la responsabilisation individuelle et de la collectivité et non l'unique responsabilité de l'État. Il s'ensuivit la mise en place de structures de déconcentration régionale, de participation de la population aux instances démocratiques du RSSS, mais aussi des revendications des OC qui ont conduit finalement à la politique de reconnaissance de l'action communautaire une décennie plus tard.

Changement de cap pour les OC : allaient-ils devenir des organismes de services qui prendraient en charge des responsabilités du RSSS avec une reconnaissance et un financement ou poursuivraient-ils sur leur lancée comme des organismes au service de la transformation sociale?

L'enjeu de cette période est le maintien d'un système public fort, et comment l'interpellation de la communauté et de la responsabilisation individuelle peut aider sans miner le système. Pour les OC, c'est : va-t-on aider? A quel prix? Et sans se faire avaler dans un RSSS déjà très bureaucratisé, donc ne permettant pas « une vraie approche communautaire »

A un autre bout du spectre, dès 1974, des lois et politiques en faveur des personnes handicapées, résolument tournées vers l'intégration, qui proclamaient la responsabilité d'acteurs situés en marge et même en dehors du RSSS. La communauté au sens large, touchant les sphères de l'éducation, de l'emploi, du transport, de l'habitation, de l'action municipale, etc. Il est clair que le bien-être, voire la participation sociale des personnes handicapées ne relèveraient pas du seul RSSS. Mais une communauté peu définie qui met du temps à se sentir interpellée.

2003-2005 : un RSSS de plus en plus en difficulté financière à la recherche de partenaires, dans un contexte néolibéral où la responsabilisation d'autres acteurs est vue comme une solution. (Privatisation, organismes communautaires). En jeu, le maintien d'un RSSS public où la dissémination des responsabilités pourrait saper les bases du système.

Mise en place d'une organisation de services qui fait résolument appel à d'autres partenaires, qui donne le leadership aux CSSS de réorganiser le RSSS à l'intérieur de ses propres services, mais aussi en concertation avec de multiples partenaires de la communauté (responsabilité populationnelle). Plus de 15 ans après, cette réorganisation interne de ses propres services n'est pas faite, du moins en ce qui concerne les personnes handicapées. Encore moins le partenariat avec les acteurs des autres systèmes. Est toujours présent, le potentiel des OC pour diminuer les coûts du RSSS. Ceux-ci sont de plus en plus sollicités avec des ententes financières qui ont été peaufinées depuis la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome. Pour les OC les enjeux sont les mêmes qu'en 1991, mais le contexte a changé : le RSSS est plus bureaucratisé que jamais, sa structure est encore plus lourde, mais ses interventions sont de moins en moins convaincantes; les autres stratégies : compressions budgétaires, listes d'attente, etc. réussissent à limiter les couts, mais pas suffisamment alors qu'elles engendrent beaucoup d'insatisfaction. En quelque

sorte, le système semble paralysé, du moins pour tout ce qui concerne les personnes vulnérables vers lesquelles les crédits ne sont pas réorientés.

Le dilemme pour les OC devient plus fort.

Aujourd'hui :

Il n'est pas certain que les initiatives du RSSS pour transférer ses activités sur la communauté fonctionnent si bien que ça. Il est pris avec des partenaires externes qui n'avancent que lentement avec l'intégration sociale, et sur lesquels il n'a que le pouvoir de la conviction. Il doit coopérer avec un réseau communautaire qui n'a pas envie de se faire aspirer dans sa bureaucratisation et qui ne croit pas que faire à la place du RSSS sera la solution à long terme, mais qui conformément à son essence même, est prêt à voler au secours de ses membres.

Aujourd'hui, il ne voit comme solution que de laisser tomber des services qu'il estime ne plus être de sa responsabilité, alors que certains ne sont peut-être pas effectivement de son seul ressort, mais que d'autres sont définitivement du sien. Pour ces derniers, il limite sa contribution, c'est pourquoi intime le milieu communautaire de s'en occuper ou il les laissera tomber aussi. Il est prêt à payer les OC, mais à des coûts largement inférieurs à ce qu'il lui en coûterait. Tel est le marché qui se profile : un maintien de services publics en SSS, via les OC ou rien du tout, et un délestage des services aux autres partenaires. Une question de besoin et de justice sociale qui se vit à géométrie variable dans la réalité économique la plus crue.